

Apologie du terrorisme : les juges n'ont pas suivi le Parquet, juste une amende pour Christine Tasin

écrit par Christine Tasin | 7 avril 2021



C'était donc hier que nous avons les résultats d'une saga judiciaire qui m'a conduite 5 fois devant les tribunaux pour le même procès, procès où le CCIF, même dissous, était partie civile ! C'était d'ailleurs le CCIF qui avait bavé auprès du Procureur qui s'était empressé de déposer plainte lui aussi contre un article en brouillon, inachevé, et malencontreusement mis en ligne (juste quelques heures, je l'avais retiré dès que j'avais vu la bourde) peu après qu'un Anglais eut renversé des musulmans devant une mosquée, à Londres, après 3 attentats terroristes musulmans.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/01/08/christine-tasin-accusee-dapologie-du-terrorisme-un-coup-pour-rien/>

Bref, la première audience avait été reportée 2 fois à la demande du CCIF qui ne s'était pas donné la peine de préparer le dossier, et elle avait fini par avoir lieu, sous haute tension, avec un bras de fer torride entre le Procureur (qui avait carrément demandé de la prison ferme !

) et moi...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/12/03/proces-christine-tasin-le-procureur-demande-de-la-prison-ferme/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/05/prison-avec-sursis-pour-christine-tasin-dernier-avertissement/>

et les juges m'avaient condamnée à de la prison avec sursis. Ce qui m'avait paru inexplicable, injuste, inacceptable... sans compter que, ensuite, au moindre soupçon d'apologie du terrorisme je passais directement à la case prison, j'avais donc fait appel. Je n'ai jamais fait l'apologie du terrorisme que je hais mais par les temps qui courent et la tendance de certains procureurs à prétendre que quand vous dites blanc vous pensez noir, il faut se méfier de tout et... s'attendre à tout !

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/04/apologie-du-terrorisme-4-mois-de-prison-avec-sursis-pour-christine-tasin-mais-zekri-court-toujours/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/04/communiqu%C3%A9-riposte-laique-christine-tasin-condamnee-a-4-mois-de-prison-avec-sursis-pour-apologie-du-terrorisme/>

Le procès en appel fut lui aussi reporté, une fois de plus, à la demande, pour la troisième fois, du CCIF... qui, pourtant, venait d'être dissous... mais faisait appel.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/05/bien-que-dissous-le-ccif-impose-toujours-sa-loi-dans-les-tribunaux-français/>

Je suis donc venue 5 fois à Paris pour 1 procès, première instance et appel ! Et à chaque fois on dérange notre avocat qui perd son après-midi et il faut le dédommager... sans parler des frais de route, de sécurité... Gageons que le CCIF le fait exprès et il aurait tort de se gêner puisque, à

chaque fois, les juges obtempèrent!

Le procès en appel fut très long, très éprouvant ; j'ai été mise sur le grill pendant des heures par les juges, accusée par le CCIF de trop bien parler... et l'avocat général avait lui aussi chargé la mule, demandant prison avec sursis, travaux d'intérêt général et 6000 euros d'amende... Une paille, pour un article de brouillon resté en ligne quelques heures !

Je n'avais pas ressenti de compréhension, de bienveillance... de la part des juges et, bien que satisfaite du déroulement du procès, de tout ce que Maître Pichon et moi-même avons pu répondre, dire, expliquer... je savais que le pire comme le meilleur étaient possibles.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/10/un-oral-dagregation-cest-de-la-rigolade-par-rapport-a-certains-proces/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/09/quitte-ou-double-pour-christine-tasin-a-la-cour-dappel-de-paris/>

La décision des juges est donc tombée hier, 2000 euros d'amende... un verdict mi-figue mi-raisin, mais plutôt bienveillant par rapport aux différentes réquisitions. En tout cas, un verdict nettement plus bienveillant que celui de première instance avec l'abandon de la menace du sursis. C'est un peu comme si les juges m'avaient entendue, avaient compris ma sincérité, mon refus de l'apologie du terrorisme sans pour autant oser aller jusqu'à la relaxe... alors une demi-teinte... On regardera de plus près les attendus du procès quand on les aura.

Je réfléchis à un appel en cassation parce que, tout de même, mon casier judiciaire va me poursuivre, avec une condamnation pour apologie du terrorisme, fût-elle presque symbolique, mais par les temps qui courent, un tiens valant mieux que deux tu l'auras, sachant qu'un avocat de cassation

c'est 5000 euros minimum... pas sûr qu'il soit intelligent de courir le risque de voir la Cour de Cassation aggraver ma peine ou casser le verdict en appel, m'obligeant à paraître à nouveau devant les juges, avec à nouveau des frais d'avocat, des frais de déplacement etc.

Et cela alors que j'apprends presque le même jour que j'ai perdu en cassation pour l'histoire des autocollants "islam assassin". J'avais gagné en appel, j'avais été relaxée, le Parquet n'avait pas déposé de recours en cassation...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/28/autocollants-islam-assassin-christine-tasin-relaxee-en-appel/>

Mais c'était sans compter nos doux amis de la Licra et du Mrap qui avaient déposé un recours à la Cour de Cassation. Celle-ci a donc décidé qu'il y aurait un nouveau procès en appel opposant Licra et Mrap à votre servante, ces derniers réclamant des milliers et des milliers d'euros... histoire d'assécher la Résistance évidemment ! La Cour de Cassation reproche au tribunal d'appel de m'avoir relaxée par l'examen de l'objet du délit, les autocollants... sans suffisamment prendre en compte les "éléments extrinsèques", textes, déclarations etc. Je suis donc repartie pour un second procès en appel sur les autocollants "islam assassin". On comprend que ma relaxe ait rendu enragés les dhimmis, mais que la Cour de Cassation les ait suivis n'est pas. bon signe pour la liberté de critiquer l'islam en France !

.

C'est pourquoi je me permets, au vu de tous ces frais présents et à venir de lancer un appel à votre générosité afin que nous puissions faire face et continuer la lutte, l'analyse, la Résistance. Plus que jamais les Résistants doivent rester debout, car, dans le monde politique, à part Philippot, il n'y a plus personne pour défendre le peuple contre la dictature terrible qui s'abat sur la France, que

ce soit pour l'immigration, l'islamisation ou le Covid.

Il n'y a pas de petit don tous les ruisseaux font de grandes rivières... Merci d'avance à tous.

Vous pouvez verser votre obole en ligne ici
<https://resistancerepublicaine.com/don/>

ou par chèque à l'ordre de Résistance républicaine, 101,
avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14.